



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 9 juillet 2018 à 20h, à l'Hôtel de Ville au 1 rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général et, monsieur Alain Barrette, directeur des travaux publics.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption des procès-verbaux du 4 et 18 juin 2018
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Premier décompte AIRRL 2018
- 8- Ajustement final mutuel de prévention
- 9- Réception provisoire Chloration
- 10- Adoption du règlement 232-18
- 11- Avis de motion projet règlement 229-18
- 12- Avis de motion projet règlement 230-18
- 13- Avis de motion projet règlement 231-18
- 14- Avis de motion projet règlement 233-18
- 15- Plan d'affaire de l'OMH
- 16- Dérogation de Jean-François Lemieux
- 17- Bénévole de l'année
- 18- Anneau de course à la polyvalente Forimont
- 19- Dons
- 20- Affaires nouvelles
 - 20.1 Chemin de détour_____
 - 20.2 Fermeture de la dentisterie_____
 - 20.3 _____
- 21- Correspondance
- 22- Période de questions
- 23- Levée de la séance

2018-07-205

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant quelques points.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de questions

Le citoyen monsieur Serge Gautier fait un plaidoyer sur «par qui doit-on être géré», la MRC ou les citoyens de la ville.

2018-07-206

4- Adoption des procès-verbaux du 4 et 18 juin 2018

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter les procès-verbaux du 4 et 18 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2018-07-207

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter la liste des comptes au montant de 67 212,87\$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Alain Barrette fait la lecture de son rapport de voirie.

6.2 Dossiers des élus

Mme Odile Roy nous informe; de la fermeture de la dentisterie, de la tenue du CA de FAUCUS ce mercredi, des résultats de la campagne de la chambre de commerce de la MRC de la Matapédia qui a vendu pour 79 279\$ de chèques cadeaux.

6.3 Dossiers MRC

Plusieurs dossiers traités dont :

Caserne de pompier d'Amqui, en cour de construction, et des nouveaux outils acquis pour des interventions hors route.

Dentisterie, une résolution est prise pour le développement de nouveaux services.

Le tronçon de la route 132 entre Amqui et Val-Brillant sera réparé.

7- Premier décompte AIRRL 2018

2018-07-208

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser le paiement du premier décompte des travaux réalisés, selon le programme AIRRL, de décohesion sur le petit Rg 2 et la Route Denis Bastien, au montant de 104 912,25\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- Ajustement final mutuelle de prévention

2018-07-209

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser le paiement final 2017 et initial 2018 de la Mutuelle de prévention en Santé et Sécurité du travail de l'Union des Municipalités du Québec, au montant de 3 044.67\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2018-07-210 9- Réception provisoire Chloration
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser le paiement de 5% de la retenue contractuelle de 10%, pour la mise aux normes de l'eau potable, au montant de 27 822.71\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2018-07-211 10- Adoption du règlement 232-18
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou d'adopter le règlement 232-18 concernant un règlement d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 11- Avis de motion projet règlement 229-18
Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Viel, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'affectation du plan d'urbanisme de manière à :
- 1° agrandir et modifier l'angle de la limite nord-est de l'affectation *résidentielle moyenne densité* où l'on retrouve les rues Blanchard, Saint-Jean et Saint-Paul;
 - 2° modifier la forme et déplacer le tracé de rue projeté prolongeant et rejoignant les rues Blanchard et Saint-Paul;
 - 3° modifier la forme et rapetisser le tracé de rue projeté prolongeant la rue Garon;
 - 4° agrandir une affectation *résidentielle faible densité* à même une lisière de forme irrégulière faisant dos à la rue Garon;
 - 5° agrandir une affectation *agroforestière* à même une portion de terrain où l'on retrouve actuellement une partie du tracé de rue projeté prolongeant la rue Garon.

11.1 Adoption du projet de règlement 229-18 modifiant le plan d'urbanisme

Considérant que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le plan d'urbanisme de la Ville de Causapscal (règlement numéro 72-2002) a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Causapscal désire apporter des modifications à son plan et à sa réglementation d'urbanisme pour favoriser le développement immobilier dans deux secteurs de la Ville;

- 2018-07-212 Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy ;
- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 229-18 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
 - 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 6 août 2018 à la salle municipale située au 1, rue Saint-Jacques Nord à Causapscal à compter de 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- Avis de motion projet règlement 230-18

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Boily, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan de zonage du règlement de zonage numéro 74-2002 aux fins de conformité au plan d'urbanisme, actuellement en cours de modification, de manière à :

- 1° agrandir et modifier l'angle de la limite nord-est de la zone 201 Hb où l'on retrouve les rues Blanchard, Saint-Jean et Saint-Paul;
- 2° modifier la forme et déplacer le tracé de rue projeté prolongeant et rejoignant les rues Blanchard et Saint-Paul;
- 3° modifier la forme et rapetisser le tracé de rue projeté prolongeant la rue Garon;
- 4° agrandir les zones 205 Ha et 209 Ha à même une lisière de forme irrégulière faisant dos à la rue Garon;
- 5° agrandir la zone 206 Af à même une portion de terrain où l'on retrouve actuellement une partie du tracé de rue projeté prolongeant la rue Garon, dans la zone 207 Ha.

12.1 Adoption du projet de règlement 230-18 modifiant le plan d'urbanisme

Considérant que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de zonage numéro 74-2002 de la Ville de Causapscal a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le conseil doit adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité du règlement de zonage au plan d'urbanisme en cours de modification;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Causapscal désire apporter des modifications à son plan et à sa réglementation d'urbanisme pour favoriser le développement immobilier dans deux secteurs de la Ville;

2018-07-213

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné ;

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 230-18 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 6 août 2018 à la salle municipale située au 1, rue Saint-Jacques Nord à Causapscal à compter de 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Avis de motion projet règlement 231-18

Avis de motion est donné par madame la conseillère Odile Roy, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de construction de manière à :

- 1° modifier les dispositions portant sur les ponceaux des entrées charretières privées;
- 2° insérer des dispositions concernant les noues végétalisées;

3°remplacer les normes techniques permettant la canalisation des fossés de drainage des rues, conditionnelles à l'obtention d'une autorisation du conseil et que la conception des plans et devis soit effectuée par un ingénieur.

13.1 Adoption du projet de règlement 231-18 modifiant le plan d'urbanisme

Considérant que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de construction numéro 76-2002 de la Ville de Causapscal a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Causapscal désire apporter des modifications à son règlement de construction afin de faciliter l'implantation de noues végétalisées, appelée à devenir de plus en plus communes, et d'actualiser les normes portant sur les ponceaux des entrées charretières privées ainsi que sur la canalisation des fossés de drainage des rues;

2018-07-214

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel ;

1° d'adopter le projet de règlement numéro 231-18 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 6 août 2018 à la salle municipale située au 1, rue Saint-Jacques Nord à Causapscal à compter de 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14- Avis de motion projet règlement 233-18

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Viel, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage en autorisant la classe d'usages HABITATION XIV - Habitation en commun dans la zone 143 Hb.

14.1 Adoption du projet de règlement 233-18 modifiant le plan de zonage

Considérant que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de zonage numéro 74-2002 de la Ville de Causapscal a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Causapscal désire rendre conforme un usage dérogatoire sans droits acquis exercé dans la zone 143 Hb;

2018-07-215

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy;

1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 233-18 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2° de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra le 6 août 2018 à la salle

municipale située au 1, rue Saint-Jacques Nord à Causapscal à compter de 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15- Plan d'affaire de l'OMH
Information donnée et décision remise à plus tard

2018-07-216 16- Dérogation de M. Jean-François Lemieux
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'accorder la dérogation mineure numéro DPDRL180104 de M. Jean-François Lemieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17- Bénévole de l'année
Le bénévole de l'année est choisi et l'information sera transmise au comité.

2018-07-217 18- Anneau de course à la Polyvalente Forimont
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'appuyer le projet de l'école polyvalente Forimont, d'aménager un anneau de course sur leur terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-218 19- Dons
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de verser le don suivant :
- 200,00 \$ - Association du cancer de l'Est pour Chantale Doucette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-07-219 20- Affaires nouvelles
20.1 Chemin de détour
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser un chemin de détour dans le cadre des travaux du MTMDET, lors du remplacement de ponceaux prévu du 13 août au 20 septembre 2018. Pendant cette période le chemin Kempt sera fermé et la circulation sera déviée pour emprunter le rang 6 comme chemin de détour. Le Ministère s'engage à étendre de l'abat-poussière sur cette route durant la période des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.2 Fermeture de la Dentisterie

Considérant que la MRC de La Matapédia est préoccupée par le maintien et la consolidation des soins de santé sur son territoire;

Considérant qu'une délégation matapédienne a rencontré le ministre de la Santé, M. Gaëtan Barrette, le 16 mai dernier et que celui-ci a déclaré qu'il favorisait le maintien et le développement des services opératoires dans les installations telles que celles de La Matapédia;

Considérant que les activités en dentisterie au CLSC de la Ville de Causapscal sont suspendues et sont à risque d'être complètement abandonnées par manque de spécialiste;

Considérant que les activités en dentisterie au Centre hospitalier d'Amqui ont été réduites de deux journées par semaine à deux journées par deux semaines depuis quelques années en raison d'un manque d'effectifs infirmiers;

Considérant que le CISSS du Bas-Saint-Laurent, par l'intermédiaire du docteur Jean-Christophe Carvalho, annonçait publiquement en juin 2017 l'intention du CISSS d'optimiser le bloc opératoire du Centre hospitalier d'Amqui en transférant les activités de dentisterie de Rimouski;

Considérant que le Centre hospitalier d'Amqui vient de recevoir de nouveaux équipements en date de mai dernier;

Considérant que la consolidation de cette spécialité aura un effet positif d'attractivité pour notre territoire, pouvant notamment favoriser l'arrivée de nouveaux dentistes.

2018-07-220

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily,

1° de demander au CISSS du Bas-Saint-Laurent de confirmer sa volonté de consolider et de développer le service de dentisterie dans La Matapédia, ainsi qu'à y déployer les ressources humaines requises afin de maximiser l'utilisation des nouveaux équipements de l'occupation du bloc opératoire;

2° de transmettre la présente résolution aux personnes suivantes :

- Mme Isabelle Malo, présidente et directrice-générale, CISSS BSL;
- M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
- M. Jean D'Amours, député de Rivière-du-Loup – Témiscouata, ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent;
- M. Barry Dolman, président, Ordre des dentistes du Québec
- M. Peter C. White, administrateur, Ordre des dentistes du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21- Correspondance

La correspondance est lue.

22- Période de questions

Le citoyen M. Voyer n'est pas satisfait du moment de l'épandage de l'abat poussière, placée dans la partie du Rg 2, en face de sa résidence.

Madame Caroline Legresley se plaint de la poussière dans la ville.

Monsieur Jason Gauthier revient sur le constat d'infraction que lui a été imposé au sujet de sa roulotte, qui n'est pas entreposée au bon endroit.

Madame Shirley Temple Fournier se plaint de ne pas avoir eu de retour sur le bris de ses arbustes devant sa résidence, causé par le déneigement.

23- Levée de la séance

2018-07-221

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

André Fournier, maire

Laval Robichaud, directeur général et
Secrétaire-trésorier